



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE TARN ET GARONNE

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Unité territoriale de Tarn et Garonne

*Affaire suivie par : Francis DEGUISNE*

Téléphone : 05 63 91 74 50

Télécopie : 05 63 91 74 59

Courriel : francis.deguisne@developpement-durable.gouv.fr

NOVERGIE SUD OUEST à MONTAUBAN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE

Vendredi 9 septembre 2011

**Présidence assurée par Madame Violaine DEMARET, secrétaire générale de la  
préfecture de Tarn et Garonne**

### **PRESENTS :**

Voir la feuille d'émargement jointe au présent compte rendu.

### **ORDRE DU JOUR :**

Bilan d'activité année 2010

Information de la DREAL UT 82 suite à la visite d'inspection réalisée le 6 juillet 2011

Mme DEMARET ouvre la séance en présentant l'ordre du jour et en demandant aux membres de la clis s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la précédente réunion.

Aucune observation n'est relevée.

Elle présente ensuite l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2011 qui a défini la nouvelle composition de la CLIS qui prend notamment en compte la réforme générale des politiques publiques (RGPP) qui a vu la fusion de plusieurs services de l'Etat.

### **PRESENTATION DU RAPPORT D'EXPLOITATION**

M. Arakéléan remercie l'inspection d'avoir procédé sur ce site à une inspection inopinée qui a permis de mettre en évidence des dysfonctionnements au niveau de la réception des DASRI. Il demande à recevoir, avec le compte rendu de la présente réunion, une version papier des documents projetés.

Seule l'emprise des anciens bâtiments de l'incinérateur et ses proches abords, préservés par la construction de la rotonde dès le début des années 1960 ont été épargnés par les excavations et le remblaiement. Pz2 et Pz3 sont sur ces terrains naturels, par contre Pz1 repose sur des déchets.

L'inspection signale que ce point particulier de l'analyse de l'état de la nappe en amont de l'incinérateur fait l'objet actuellement de discussion avec l'exploitant. Celui-ci semble s'orienter vers la recherche d'un puits ou d'un piézomètre situé à l'amont de son site et en dehors des limites de propriété des installations.

**Nuisances olfactives** : Mme Guillauma signale des problèmes d'odeur au niveau de l'installation de compost de boues. L'exploitant de l'unité Novergie n'est pas l'exploitant de cette station de traitement. Cette question doit être formulée auprès de l'exploitant de la STEP.

**Analyse des résultats des retombées atmosphériques.** Dans la présentation des résultats des analyses des retombées autour de l'unité de valorisation, il apparaît que deux points présentent des valeurs importantes de métaux sur le paramètre zinc dont les valeurs sont supérieures aux valeurs guides . L'exploitant indique que ces deux points sont situés en amont du site par rapport aux vents dominants.

#### **Présentation des travaux réalisés**

- Réfection de 10m<sup>2</sup> refractaire cellule de combustion
- Réfection de 15m<sup>2</sup> refractaire dans la post combustion
- Réfection ensemble bandes transporteuses
- Remplacement des manches dans le filtre de traitement des fumées
- Remplacement de la vis sous filtre à manches
- Remplacement des faisceaux dans 2<sup>ème</sup> parcours chaudière

#### **Information de la DREAL - UT 82 suite à la visite d'inspection réalisée le 6 juillet 2011**

Cette inspection était l'occasion de prendre connaissance des différentes installations qui contribuent au fonctionnement de cette unité d'incinération de déchets ménagers et de DASRI.

L'inspection réalisée sur site le 19 avril 2010 a notamment permis de relever les points suivants :

- Les demandes de documents de l'inspection, faites au cours de ce contrôle, ont été satisfaites. Les suites données à la dernière inspection ayant fait l'objet d'une proposition d'un arrêté de mise en demeure sont satisfaisantes eu égard à ce qui était demandé.
- Une attention particulière doit être portée sur la formation des personnels affectés à l'acceptation des DASRI. En effet, la personne présente lors de l'inspection n'avait pas une connaissance suffisante des consignes internes pour intervenir en cas de déclenchement du détecteur de radioactivité.
- La recherche de point de référence de la qualité des eaux souterraines doit être poursuivie et des propositions doivent nous être maintenant transmises. L'inspection souhaite à cette occasion être destinataire de l'étude historique commandée sur ce site.

M. Doumenc regrette que le rapport adressé sous forme d'un CD, cette année, soit difficilement exploitable car très technique.

Mme Guillauma regrette de ne pas avoir reçu les documents dans un délai suffisant, permettant un examen approfondi du dossier.

M. Léonard prend la parole avant la présentation de son bilan d'activité.

Il regrette que le document ne soit pas parvenu dans un délai raisonnable et signale qu'une erreur interne n'a pas permis la transmission de ce document dans un même temps à l'ensemble des membres de la clis.

De l'avis unanime des participants, le CD Rom devra être accompagné du document de présentation (projeté en séance) de lecture plus facile. Cette demande est actée par les représentants de NOVERGIE.

MM. Claude LEONARD, Jean-Marie RANOU et Davis BERGER présentent leur rapport d'activité de l'année 2010.

Le document, en format papier, est joint au présent compte rendu.

Au cours ou à la suite de cette présentation des questions sont posées par les membres.

**DASRI** : Où vont les déchets d'activité de soin en cas d'indisponibilité de l'unité de valorisation énergétique.

L'exploitant indique que dans le cadre du plan d'élimination des DASRI, il est prévu une entraide entre les différentes unités de traitement des déchets d'activité de soin. Au niveau de l'unité de Montauban, les déchets de soin sont pour l'essentiel destinés au traitement par incinération de l'unité de Toulouse (SETMI)

**MACHEFERS** : les mâchefers sont des déchets produits par l'incinération. Certains sont valorisables, en particulier dans les travaux publics, d'autres doivent être stockés en décharge de déchets non dangereux. Toutefois, certains mâchefers valorisables sont orientés vers la décharge. Dans le cas de la valorisation en technique routière, il est demandé à l'exploitant (NOVERGIE) de conserver un dossier sur les modalités de cette valorisation.

La destination de chaque lot individualisé de mâchefers (valorisation ou mise en décharge) doit être assurée par une caractérisation globale pouvant reposer sur une approche statistique d'échantillonnage et d'analyse. Pour plus de facilité d'usage, ces 3 catégories de mâchefers sont respectivement dénommées par les lettres "V", "M" et "S", par analogie aux termes valorisation, maturation et stockage.

**SURVEILLANCE DES EAUX SOUTERRAINES** : Après avoir présenté l'état d'avancement des analyses et des recherches effectuées sur l'historique de ce site, l'exploitant présente les conclusions de l'étude sur le passif du site.

En résumé : le site de l'incinérateur est cerné au Sud, à l'Ouest et en bordure Nord le long du Tarn par des terrains correspondant à d'anciens sites d'extractions de matériaux comblés par des déchets, dont des déchets ménagers et des déchets liés à l'activité des BTP.

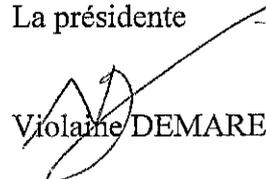
D'autres points ont fait l'objet d'une discussion. Il s'agit :

- du projet d'incinérer les eaux de lavage des DASRI afin de supprimer les rejets d'eaux industrielles, dans le réseau vanne. Il devrait faire l'objet, d'ici peu d'une réponse de l'inspection.
- de l'évolution de la réglementation sur la valorisation en technique routière des mâchefers issus de l'incinération des déchets non dangereux,
- de la présentation par l'exploitant du dispositif mis en place en cas d'alerte crue.

Il a également été demandé que les dates des réunions destinées à faire le bilan de l'année écoulée soient avancées sur le premier semestre de l'année suivante. Il est donc décidé que le bilan de l'année 2011 sera examiné en mai 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme DEMARET remercie les membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance de leur participation et lève la séance.

La présidente

  
Violaine DEMARET

PJ: Présentation effectuée lors de la réunion de la CLIS  
Liste des membres présents